



# [ conseil municipal #46 ]

Jeudi 20 décembre 2007

«*Tout Anglet sur le Net, mois après mois*»

PRESENTS : M. VILLENAVE, Maire, Président,

MM. VEUNAC, OLIVE, CHASSERIAUD, Mme BOURRICAUD, MM. ITHURBIDE, PONCINI, Mmes DARRASSE, DEQUEKER, Adjoints

M. CAMBLONG, Mme POUEYLAUD, M. DUFAU, Mmes LAMOTHE, BAULON, TURCAT, MM. MENDIBOURE, BLEUZE, Mme LASSERRE-DAVID, MM. DACOSTA, SUZANNE, CAUSSIEU, Mlle ARSA, MM. MORTALENA, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, ESPILONDO, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BORDA, M. MONDORGE, Mme MAURY, M. LAMOURE, Conseillers Municipaux

EXCUSES :

M. LAMASSOURE qui a donné procuration à M. VILLENAVE, Maire  
 M. MILLET-BARBE qui a donné procuration à Mme DARRASSE  
 Mme CANTO qui a donné procuration à M. OLIVE  
 Mme TAUZIAT-PAULERENA qui a donné procuration à M. CHASSERIAUD  
 M. BOURGUIGNON qui a donné procuration à M. BLEUZE  
 M. BLANC qui a donné procuration à M. ESPILONDO

ABSENTE DEMISSIONNAIRE : Mme OUSTALET

ABSENT : M. LAGARESTE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BLEUZE

---oOo---

## 1. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Le Budget Primitif 2008 s'équilibre à hauteur de **45 492 787 €** à raison de :

➤ Section de Fonctionnement.....	35 153 417 €
➤ Section d'Investissement.....	10 339 370 €

## VOTE

. 27 POUR

. 10 CONTRE :

Mme BAULON - MM. MORTALENA - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO -  
 Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA - MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

ADOPTE

-----

## 2. DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Il s'agit de modifications de détails qui s'équilibrent entre les dépenses et les recettes.

### VOTE

. 27 POUR

. 10 ABSTENTIONS :

Mme BAULON - MM. MORTALENA - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO -

Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA - MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

ADOPTE

-----

## 3. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2008

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Le montant total des subventions allouées aux associations s'élève à 2 882 242 €, en augmentation de 5,37 % par rapport à 2007.

La hausse la plus significative concerne l'Office du Tourisme. Les autres participations restent stables au niveau précédent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

-----

## 4. FIXATION DE LA SURTAXE COMMUNALE SUR L'EAU POUR 2008

(Rapporteur : M. DUFAU)

La surtaxe communale sur l'eau pour 2008 est fixée à 0,049 € par m<sup>3</sup>.

### VOTE

. 29 POUR

. 8 ABSTENTIONS :

MM. PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA -

MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

ADOPTE

-----

## 5. VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2008

(Rapporteur : M. DUFAU)

Ce budget annexe s'équilibre à raison de 217 000 € pour la section d'exploitation et 174 865 € pour la section d'investissement.

### VOTE

- . 29 POUR
- . 8 CONTRE :
- MM. PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA -
- MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

### ADOPTE

-----

## 6. BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - DECISION MODIFICATIVE

(Rapporteur : M. DUFAU)

Il s'agit de modifications qui tiennent compte de l'engagement de la première échéance de l'annuité de l'emprunt souscrit le 30 décembre 2006.

### VOTE

- . 29 POUR
- . 8 ABSTENTIONS :
- MM. PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA -
- MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

### ADOPTE

-----

## 7. FIXATION DES TARIFS DE PARTICIPATION 2008 AUX STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

(Rapporteur : Mme LAMOTHE)

Les tarifs de participation municipale à compter de l'année 2008 sont fixés comme suit :

RESSOURCES MENSUELLES NETTES DE LA FAMILLE (référence : année N-1)	PARTICIPATION HORAIRE
• jusqu'à 2 652 €	0.56 € / h
• de 2 653 € à 2 984 €	0.29 € / h
• plus de 2 984 €	0.21 € / h

### ADOPTE A L'UNANIMITE

-----

**8. OCCUPATION DES SALLES DE LA MAISON POUR TOUS - ACTUALISATION DES TARIFS**  
(Rapporteur : M. CAUSSIEU)

Les tarifs de participation municipale à compter de l'année 2008 sont fixés comme suit :

**Salle ANSBACH**

✓ 12 places .....	36 €
✓ 25 places .....	60 €
✓ 60 places .....	87 €
✓ 200 places .....	255 €

**Salle CYRANO** ..... 60 €

Ces tarifs correspondent à une occupation maximale d'une demi-journée.

En cas d'occupation pour une journée entière, les tarifs fixés seront les suivants à compter du 1<sup>er</sup> JANVIER 2008 :

**Salle ANSBACH**

✓ 12 places .....	64 €
✓ 25 places .....	108 €
✓ 60 places .....	162 €
✓ 200 places .....	318 €

**Salle CYRANO** ..... 108 €

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**9. CRECHE PITCHOUNS CROIX ROUGE - AVANCE SUR LA SUBVENTION 2008**  
(Rapporteur : Mme LASSERRE-DAVID)

Une subvention de 10 000 € à titre d'avance est accordée à l'association Croix Rouge Française pour le fonctionnement de la crèche « Pitchouns » Croix Rouge, en raison d'un déficit de trésorerie.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**10. ASSOCIATION GADJE VOYAGEURS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**  
(Rapporteur : Mme POUEYLAUD)

Une subvention de 2 500 € est accordée à l'association Gadjé Voyageurs pour la mise en œuvre d'un projet social en faveur des gens du voyage.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**11. BANDA DES GENETS - SUBVENTION D'EQUIPEMENT**

(Rapporteur : M. OLIVE)

Une subvention d'équipement de 5000 € est accordée à la Banda des Genêts pour l'acquisition d'un tuba pour le groupe musical.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**12. OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - APPROBATION DU BUDGET 2008**

(Rapporteur : M. CHASSERIAUD)

Comme le veut la réglementation, le Conseil Municipal doit approuver le budget prévisionnel de l'Office Municipal de Tourisme.

Ce budget a été adopté par le Comité de Direction de l'établissement le 27 novembre 2007.

Pour 2008, la section d'exploitation s'élève à **1 359 943,78 €** et la section d'investissement à **22 210,53 €**.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**13. ASSOCIATION NOBATEK - ADHESION POUR L'ANNEE 2008**

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Une cotisation de 4000 € sera versée à l'Association NOBATEK, qui vise à développer les actions de synergie en matière de recherche appliquée en intégrant les nouvelles logiques de développement durable.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**14. MAISON DE L'ENVIRONNEMENT - CREDITS F.E.D.E.R. ET DEPARTEMENT**

(Rapporteur : Mme DEQUEKER)

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter les aides de l'Europe (Objectif FEDER 3-2) et du département pour les dépenses liées au fonctionnement du parc écologique IZADIA.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**15. ACHAT DE BOIS - RESOLUTION**

(Rapporteur : Mme DEQUEKER)

Les contraintes nécessaires à l'éco-certification « FSC » des bois utilisés sur les chantiers de la ville seront intégrés dans les cahiers des charges techniques particulières des travaux d'investissement.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**16. CESSION DE LA PROPRIETE BORDET - RUE DE L'ETANG**

(Rapporteur : Mme BOURRICAUD)

La Communauté d'agglomération de Bayonne Anglet Biarritz cède à la Ville d'Anglet pour 128 891 € la propriété Bordet située 4 Rue de l'Etang afin que cette dernière puisse y réaliser, en partenariat avec le Crédit Immobilier de France, un programme de logements sociaux (environ 17 logements) destinés à l'accession à la propriété pour de jeunes ménages aux revenus modestes.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**17. ENSEIGNEMENT PUBLIC - CREDIT AUX CINQ ECOLES BILINGUES**

(Rapporteur : Mme DARRASSE)

Un crédit supplémentaire est accordé à chacune des cinq écoles bilingues, pour un montant total de 2000 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**18. ENSEIGNEMENT PUBLIC - CREDIT ENFANCE INADAPTEE (C.L.I.S. et R.A.S.E.D.)**

(Rapporteur : Mme DARRASSE)

La Commune accorde aux établissements publics d'enseignement élémentaire qui ont une C.L.I.S. ou un R.A.S.E.D. des crédits pour l'enfance inadaptée (305 € par classe concernée), pour un montant total de 1 830 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**19. ENSEIGNEMENT PUBLIC - REPARTITION DES CREDITS**

(Rapporteur : Mme DARRASSE)

Fournitures scolaires :

- 40,10 € par élève pour les écoles élémentaires
- 35,40 € par élève pour les écoles maternelles

Fournitures de matériel sportif :

- 3,10 € par élève pour les écoles élémentaires

Fournitures de matériel sportif et de petits équipements :

- 5,70 € par élève pour les écoles maternelles

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**20. ENSEIGNEMENT PUBLIC - REPARTITION SUBVENTIONS SORTIES ET PROJETS PEDAGOGIQUES**  
(Rapporteur : Mme DARRASSE)

Pour les écoles élémentaires	10 à 12 classes	700 € par école
	2 à 9 classes	610 € par école
Pour les écoles maternelles	5 et 6 classes	457 € par école
	2 à 4 classes	305 € par école

Le montant total de ces subventions s'élève à 7 284 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

----

**21. ATTRIBUTION DES BOURSES SCOLAIRES**  
(Rapporteur : Mme TURCAT)

Les tranches des quotients familiaux servant de barème pour l'attribution des bourses aux étudiants anglois sont augmentées d'environ 5 %.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

----

**22. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - MISE EN RESEAU**  
(Rapporteur : M. BLEUZE)

Un groupement de commande sera mis en place pour la réalisation de la mise en réseau informatique et la spécialisation des collections et services des bibliothèques de Bayonne, Anglet et Biarritz.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

----

**23. CLASSEMENT DE VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**  
(Rapporteur : M. PONCINI)

Suite aux conclusions favorables du commissaire enquêteur, les voies suivantes sont classées dans le domaine public communal : Allées Pierre Latécoère, Haurat, de Birambéou, Novion, Hilloutine, Aire de stationnement de l'Allée des Jardins d'Arcadie.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

----

**24. ENQUETE PUBLIQUE AVANT CLASSEMENT DE VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**  
(Rapporteur : M. PONCINI)

Une enquête publique sera lancée pour le classement dans le domaine public communal des voies privées suivantes : Impasse du Maharin, Allées Loriaik, de Courbois, des Criquets.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

----

25. **FOURRIERE AUTOMOBILE - D.S.P.**  
(Rapporteur : M. MENDIBOURE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la SARL MENDES CROZA la convention de délégation partielle de service public de fourrière automobile

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

26. **TABLEAU DES EMPLOIS - MODIFICATION**  
(Rapporteur : Mlle ARSA)

Afin de faire évoluer la situation statutaire de certains agents municipaux, le tableau des emplois communaux est modifié.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

ANGLET, le 21 DECEMBRE 2007.

Le Maire,